

AVIS AUX MÉDIAS

Pour diffusion immédiate – 30 Juin 2010

RÈGLEMENT APPROUVÉ CONCERNANT LES RECOURS COLLECTIFS CANADIENS RELATIFS AU ZYPREXA (OLANZAPINE)

LONDON, ONTARIO –Une entente de règlement a été approuvée par les tribunaux canadiens concernant les recours collectifs canadiens relatifs au Zyprexa. Les recours collectifs avaient été intentés au nom de tous les patients canadiens ayant consommé l'antipsychotique Zyprexa (olanzapine) avant le 6 juin 2007 et alléguaient que Eli Lilly Canada Inc. et Eli Lilly and Company avaient vendu ZYPREXA de manière négligente, sans avertissement approprié quant aux risques allégués de diabète et de troubles reliés tels que l'hyperglycémie, l'acidocétose et la pancréatite. Les défenderesses nient les allégations des requérants et nient toute conduite fautive ou responsabilité. Les allégations faites par les requérants n'ont pas été prouvées devant le tribunal. Le tribunal n'a pas pris position sur le bien fondé ou la valeur des demandes ou des défenses de part et d'autre. Les patients qui se sont fait prescrire ZYPREXA devraient consulter leur médecin s'ils ont des questions relativement à leur condition médicale et ils ne devraient pas cesser l'usage du Zyprexa sans avoir consulté leur professionnel de la santé.

« Nous sommes très heureux du résultat et nous nous préparons à aller de l'avant avec la mise en œuvre du programme d'indemnisation » mentionne Michael Eizenga, un des avocats du groupe responsable de la négociation du règlement. *« Nous tenons à féliciter les défenderesses pour avoir mis en place ce programme d'indemnisation pour les Canadiens »*. Claude Desmeules, un autre avocat du groupe, a mentionné qu'*« un avis public relatif au règlement fournira des détails sur la manière dont les réclamants pourront soumettre leur réclamation, incluant les dates limites »*

John Rudolph, conseiller juridique en chef chez Eli Lilly Canada a déclaré : *« Malgré que nous croyons que les allégations sont sans fondement, nous prenons cette mesure difficile parce que nous croyons qu'elle est dans le meilleur intérêt de la compagnie ainsi que des patients canadiens et des professionnels de la santé canadiens qui dépendent de ce médicament important »*

Les groupes requérants des recours collectif canadiens sont représentés par un consortium de quatre firmes canadiennes :

- Siskinds^{LLP} and Stevensons^{LLP} pour l'Ontario ainsi que toutes les provinces et territoires autres que le Québec et la Colombie-Britannique
- Siskinds, Desmeules pour le Québec
- Poyner Baxter^{LLP} pour la Colombie-Britannique

Les défenderesses dans ces recours collectifs sont représentées par Osler, Hoskin & Harcourt^{LLP}.

Pour de plus amples informations, vous êtes invités à consulter les adresses Internet suivantes : www.classaction.ca (anglais et français), www.classproceedings.ca et www.poynerbaxter.com. ou à communiquer avec Michael Eizenga au (416) 777-4879 (demande de renseignements en anglais), avec Dan McConville au 1-866-940-8329 (demande de renseignements en anglais) ou avec Yves Bergeron au (418) 694-2009 (demande de renseignements en français).